



Commission
européenne



Examen par les Pairs
en matière de
Protection Sociale
et d' Inclusion Sociale
2012

L'économie sociale - préparer le
terrain pour des réponses innovantes face aux
défis actuels

RÉSUMÉ

France, 10-11 décembre 2012

Ce rapport a été élaboré pour la Commission européenne par :



© Illustration en couverture :: Union européenne

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Pour de plus amples informations sur les examens par les pairs, veuillez consulter : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1024&langId=fr>.

© Union européenne, 2012

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Examen par les pairs: l'économie sociale – préparer le terrain pour des réponses innovantes face aux défis actuels

L'examen par les pairs tenu à Paris (France) les 10 et 11 décembre 2012 était organisé par la Direction générale française de la cohésion sociale. Outre le pays hôte, il a rassemblé des représentants de dix pays pairs: l'Allemagne, la Bulgarie, Chypre, la Grèce, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, la République tchèque, la Roumanie et la Slovénie. Ils ont été rejoints par des représentants des parties prenantes Eurodiaconia et FEANTSA et de la Commission européenne (DG EMPL).

1. Les mesures examinées

L'économie sociale et solidaire, fortement développée en France, **occupe quelque 2,3 millions de personnes**. Ce secteur représente **près de 10% du PIB national et plus de 13,3% de l'emploi privé du pays**. Solidement ancré dans **l'action sociale, les services, les activités financières et l'éducation**, il constitue l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie française. Ainsi en 2008-2009 par exemple, il a affiché une croissance de 2,9% et créé plus de 60 000 emplois rémunérés alors que, durant la même période, le reste du secteur privé reculait de 1,6% et le secteur public de 4,2%.

Un **ministre de l'Économie sociale et solidaire** a été nommé en mai 2012, ce qui souligne la volonté du gouvernement français **d'utiliser l'économie sociale pour promouvoir la cohésion sociale tout en stimulant l'emploi et la croissance**. Cette politique s'appuie sur les compétences de plusieurs départements ministériels.

Si l'économie sociale et solidaire française est l'une des plus développée et institutionnalisée d'Europe, elle ne s'en trouve pas moins confrontée aujourd'hui à trois grands **défis**:

- **veiller à une meilleure connaissance et à une plus grande reconnaissance des spécificités du secteur** par les pouvoirs publics et d'autres acteurs économiques;
- **recruter une nouvelle génération de salariés**, étant donné que 600 000 personnes travaillant dans le secteur partiront à la retraite d'ici à 2020;
- **adapter le cadre législatif et financier** de manière à ce que le secteur puisse poursuivre son développement en période de **récession économique**.

La législation en cours d'élaboration contribuera à la réalisation de ces objectifs:

- **en faisant mieux connaître l'économie sociale** au moyen notamment de l'intégration dans les programmes de formation de modules qui lui sont consacrés; de la promotion de l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire (collecte de données concernant l'impact sur l'emploi, etc.); et d'une étude nationale consacrée aux activités économiques des associations;
- **en structurant l'économie sociale en termes de politique publique** au travers d'un renforcement du rôle du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (forum de concertation entre les acteurs économiques et les pouvoirs publics en matière d'économie sociale) et d'une définition de l'innovation sociale visant à guider la politique d'intervention pour le financement de ce secteur économique;

- **en favorisant le développement de l'économie sociale** au travers d'un soutien à l'ingénierie de projets et d'un financement par l'intermédiaire d'une banque publique d'investissement prévoyant des fonds cantonnés pour l'économie sociale. Un budget de 100 millions d'euros a été alloué au financement d'entreprises sociales dans le cadre du programme «Investissements d'avenir».

Deux formes de **coopératives sociales** créées en France au cours des dix dernières années se sont avérées particulièrement innovantes: la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), partenariat multiple au sein duquel les bénéficiaires et les salariés sont représentés, et dont le capital et le processus décisionnel sont ouverts aux autorités locales; et les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE), qui permettent à des particuliers d'expérimenter un produit ou un service tout en conservant une sécurité sociale de type «salarié» grâce à un statut spécial d'entrepreneur-salarié.

2. Principales questions examinées pendant la réunion

La politique française en matière d'économie sociale étant dans le droit fil des mesures adoptées par l'UE (*voir le point 4*), le présent examen par les pairs s'est inscrit dans un contexte européen élargi. Les principales questions abordées ont été les suivantes:

- Quelles sont les mesures les plus efficaces pour **la création et le développement d'entreprises sociales**?
- Comment faire **mieux connaître les entreprises sociales** (par le biais de l'éducation et de relations publiques, ainsi que d'observatoires nationaux et européens, par exemple)?
- Comment relever au mieux les **défis posés par le développement futur des entreprises sociales**?

Les participants se sont rendus à la Coopérative d'activités et d'emploi (CAE) **Coopaname** à Paris pour voir la politique française à l'œuvre. Les discussions ont principalement porté à cette occasion sur les **nouveaux modèles d'entreprises** et leur **contribution à la politique de l'emploi**, ainsi que sur les **défis connexes rencontrés au quotidien**.

3. Principaux enseignements

- **Les entreprises sociales sont tenues de rendre compte aux parties prenantes et à la société:** pleinement compris, cet élément contribuerait à améliorer l'image des entreprises sociales.
- L'économie sociale devrait être **plus étroitement liée aux stratégies européennes pour l'emploi et l'innovation sociale**.
- L'économie sociale a **des points de départ différents selon les pays d'Europe**. Elle est déjà fermement ancrée dans certains d'entre eux, mais elle émerge à peine dans d'autres; dans d'autres encore, un secteur non lucratif est solidement établi, mais sans qu'il y ait jusqu'ici de réelle orientation vers l'entrepreneuriat social. L'économie sociale a des racines historiques propres à chaque pays. L'**approche européenne** vis-à-vis de ce secteur devrait veiller à **préserver les spécificités nationales** tout en diffusant les **bonnes pratiques adéquates**. Il faudrait éviter de vouloir transposer ce qui n'est pas transposable.

La définition de l'entreprise sociale varie d'un pays à l'autre, voire même à l'intérieur des frontières nationales. Cette situation pouvant poser problème dans le cadre d'une promotion européenne du secteur, il a été suggéré d'utiliser les critères standard de

l'UE établissant les caractéristiques communes de ce type d'entreprise.¹ Dans son Initiative pour l'entrepreneuriat social, la Commission européenne utilise le terme «entreprise sociale» pour désigner les entreprises:

- pour lesquelles l'objectif social ou sociétal d'intérêt commun est la raison d'être de l'action commerciale, qui se traduit souvent par un haut niveau d'innovation sociale,
 - dont les bénéficiaires sont principalement réinvestis dans la réalisation de cet objectif social,
 - et dont le mode d'organisation ou le système de propriété reflète la mission, s'appuyant sur des principes démocratiques ou participatifs, ou visant à la justice sociale.
- Les définitions précises suggérées par les participants incluent celles proposées par le réseau européen de recherche EMES.²
 - L'idée de créer un écosystème incorporant tous les éléments dont une entreprise sociale a besoin pour prospérer fait son chemin en Europe – les éléments en question pouvant être des **pépinières d'entreprises, des formations, divers types de paquets financiers et la promotion de l'économie sociale au travers de l'éducation et d'un marketing social**. L'attention a néanmoins été attirée sur le fait que l'économie sociale est un **tiers secteur** à part entière, qui devrait être sur pied d'égalité avec le secteur privé et le secteur public.
 - **Le financement** est un problème complexe pour les entrepreneurs sociaux de certains États membres, qui se trouve aggravé par la crise économique du fait, notamment, que les banques se montrent désormais réticentes à accorder de nouveaux prêts. Une solution consisterait à créer une **banque sociale d'investissement** dont les fonds proviendraient de comptes bancaires non réclamés et inactifs depuis de nombreuses années. Cette approche a déjà été adoptée au Royaume-Uni, où ces avoirs ont été complétés de contributions correspondantes de la part des grandes banques. Le **financement participatif** (investissements individuels regroupés au sein d'entreprises en démarrage, etc., généralement via Internet) pourrait offrir une autre source prometteuse de financement de l'économie sociale. La plateforme d'investissement social sur Internet **myc4**, initiée au Danemark en vue de financer de petites entreprises africaines, pourrait être un modèle d'application plus large.
 - **Des subventions** sont généralement requises au moment du démarrage d'une entreprise sociale. S'il arrive qu'elles restent nécessaires tout au long de la vie de l'entreprise (soutien à des personnes souffrant d'un désavantage/d'une invalidité permanent(e)), elles constituent le plus souvent une mesure strictement temporaire.
 - La plupart des initiatives relevant de l'économie sociale sont impulsées par le **Fonds social européen**. Cette situation peut faire craindre des **problèmes en termes de concurrence**, et sans doute faudrait-il développer **un ensemble plus flexible de politiques de soutien et de paquets financiers**, ainsi que des orientations adéquates.
 - **Les mesures institutionnelles** nécessaires à impulser l'économie sociale doivent prévoir **une coordination des actions entre les ministères concernés** et **une formation du personnel ministériel** aux questions d'économie sociale.

¹ Voir <http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/social-economy/>

² Voir www.emes.net

- **La législation** a largement contribué au développement de l'entreprise sociale en Europe. Elle confère une visibilité à l'entreprise sociale innovante et jette les bases de l'institutionnalisation des politiques, ainsi que de la création d'un «label entreprise sociale» susceptible de sensibiliser davantage le grand public. La législation doit également aider le secteur à rester en phase avec les développements nouveaux et l'évolution du contexte économique.
- À elle seule, la législation ne donnera cependant qu'une impulsion temporaire si aucun suivi n'est prévu. Une **«offre» d'entrepreneurs sociaux** doit être assurée, et les comptables et juristes doivent être tenus informés des possibilités offertes par la législation en matière d'entreprise sociale.
- **Une gestion participative et l'apprentissage partagé entre gestionnaires concernant les bonnes pratiques** sont deux aspects essentiels de l'entreprise sociale. Maintenir les valeurs de l'économie sociale et solidaire est un défi permanent, même dans les pays où elle est la plus avancée, en raison de la nature même du marché du travail professionnel et managérial.
- L'isolement et la dispersion des entreprises sociales peuvent être évités par la **mise en réseau** des entrepreneurs sociaux, non seulement entre eux mais également avec des parties prenantes extérieures, le personnel, la clientèle, les autorités locales, les associations et les syndicats.
- **Les coopératives** sont perçues dans de nombreux pays comme une composante majeure de l'économie sociale, laquelle répond à leurs propres valeurs. Elles ont toutefois hérité dans certaines parties d'Europe orientale d'une image moins positive. Des partenariats internationaux peuvent aider à la restructuration et au recentrage de ces coopératives afin qu'elles deviennent des organisations basées sur des adhérents et plus efficaces sur le plan social.
- L'approche de l'UE consistant à **reconnaître les aptitudes et compétences**, et non les qualifications formelles uniquement, pourrait servir l'économie sociale à l'heure où celle-ci cherche à recruter de nouveaux effectifs. **La participation d'écoles et d'universités à des coopératives** par le biais de leurs programmes d'enseignement pourrait également s'avérer utile ici, de même qu'une aide aux jeunes développant des coopératives dans leurs propres écoles et universités.
- **La recherche**, dans le cadre d'observatoires notamment, joue un rôle important dans la mesure où elle rassemble des données susceptibles d'étayer les politiques. Ces données doivent également être qualitatives en démontrant la **valeur ajoutée de l'économie sociale**. Des systèmes adéquats de **mesure** devraient être mis au point et adaptés aux petites organisations. Il conviendrait de prévoir des **rapports plus réguliers concernant les indicateurs sociaux** dans le secteur, et de poursuivre l'initiative **«Beyond GDP»** (Au-delà du PIB) de la Commission. Des **apports régionaux** et des **comités scientifiques consultatifs** pourraient contribuer à garantir la qualité de la recherche.
- Les techniques du **marketing social** peuvent être utilisées pour faire connaître la spécificité du secteur: récits, concours et récompense à la meilleure entreprise sociale, études de cas de performance exceptionnelle, participation de célébrités, utilisation judicieuse des mass médias et des médias sociaux, réseaux de chercheurs et d'«ambassadeurs», et labels sociaux.
- **Les conditions préalables à une économie sociale florissante** sont notamment le développement d'un esprit d'entreprise; une sensibilisation accrue du grand public aux atouts de l'économie sociale; la levée des barrières juridiques et fiscales; et la garantie pour les entreprises sociales d'avoir aisément accès aux structures d'appui aux PME. Le secteur doit appartenir et être sous le contrôle d'acteurs de la société civile grâce à une **approche ascendante** de l'économie

sociale – approche qui peut être associée à des **mesures habilitantes descendantes** à condition toutefois d'éviter le contrôle de l'État sur le secteur.

4. Relation/contribution de l'examen par les pairs à la stratégie Europe 2020

L'économie sociale est, dans toute l'Europe, un moteur d'**innovation sociale** et une source de **meilleurs résultats sociaux**. Elle s'inscrit donc parfaitement dans la **stratégie Europe 2020**, qui appelle à une **croissance intelligente, durable et inclusive** promouvant **l'emploi, la productivité et la cohésion sociale**.

Les **Initiatives phares de la stratégie Europe 2020** «**Une Union pour l'innovation**» et «**Une plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale**» font de l'innovation sociale une priorité.

Quelque **2 millions d'entreprises européennes** (10% du total) relèvent de l'économie sociale. Elles ont fait preuve de beaucoup de **résilience** face à la crise. Entre 2002-2003 et 2009-2010, la part de l'économie sociale dans l'ensemble de l'emploi en Europe est passée de **11 millions à 14,5 millions de postes** (6,5% des forces de travail européennes). Elle est à l'origine de la **création de nouveaux marchés et de nouveaux emplois** et elle a eu une contribution décisive au **modèle social européen**. Les activités de l'économie sociale européenne couvrent des domaines aussi divers que les soins de santé, l'intégration par le travail, la culture, l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, la protection de l'environnement, les technologies de l'information, le commerce équitable, le tourisme et le développement communautaire. L'économie sociale promeut le **développement durable** et **l'inclusion sociale**, qui figurent parmi les objectifs majeurs de la stratégie Europe 2020.

L'UE apporte déjà un soutien important à l'économie sociale, appelé à augmenter encore dans le cadre de la stratégie Europe 2020. On peut citer parmi les mesures européennes:

- **L'Initiative pour l'entrepreneuriat social**, plan d'action adopté en 2011 au niveau de l'UE en vue de faciliter l'accès des entreprises sociales aux marchés financiers, d'en accroître la visibilité et d'adapter le cadre réglementaire à leur intention.
- **Le Fonds social européen**, qui soutient l'économie sociale depuis plus de cinquante ans. Il aura alloué entre 2007 et 2013 un montant de 6 milliards d'euros aux approches socialement innovantes (inclusion sociale, emploi inclusif, éducation et formation). Le nouveau projet de règlement du Fonds social européen propose de stimuler l'innovation sociale et la coopération transnationale en relevant le taux de cofinancement, et il prévoit une nouvelle priorité d'investissement spécifique pour l'économie sociale. **L'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes** (2012-2013) promeut l'emploi des jeunes par un recours accru au FSE dans le cadre d'une «assistance technique en faveur des jeunes créateurs d'entreprise et entrepreneurs sociaux».
- Regroupant trois programmes en cours, le projet de règlement sur le **Programme pour le changement social et l'innovation sociale** prévoit un budget de quelque 960 millions d'euros sur une période de six ans dont 60% ont été débloqués pour le sous-programme Progress. Un minimum de 17% de ce montant sera affecté à la promotion de l'expérimentation dans le domaine de la politique sociale³.

³ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0609:FIN:FR:PDF>